

PORTRAIT  
DES INSTANCES  
DE CONCERTATION  
EN PETITE ENFANCE  
DE MONTRÉAL (ICPEM)  
AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020  
RÉSULTATS DU SONDAGE EN LIGNE

---

Sondage réalisé du 1<sup>er</sup> mai au 10 juin 2020

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Intention et interprétation des résultats</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Maintien et pertes des actions des ICPEM à la fin d’Avenir d’enfants (Volet Coordination)</b> .....	<b>4</b>
1.1 Capacité des concertations petite enfance de maintenir un poste de coordination pour la période de 6 mois (juillet-décembre) .....	4
1.2 Impacts de la diminution du pouvoir d’agir des coordinations sur les actions collectives, sur les partenaires locaux, les enfants et leur famille ....	5
<b>2. Maintien et pertes des actions des ICPEM à la fin d’Avenir d’enfants (Volet approche de proximité)</b> .....	<b>6</b>
2.1 Capacité de maintien de l’intervention d’approche de proximité petite enfance .....	6
2.2 Autres actions concertées ou ressources maintenues au 1 <sup>er</sup> juillet 2020 .....	7
2.3 Actions concertées qui se termineront dû à la diminution de financement ..	8
<b>Autres éléments partagés par les ICPEM</b> .....	<b>9</b>

# INTENTION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

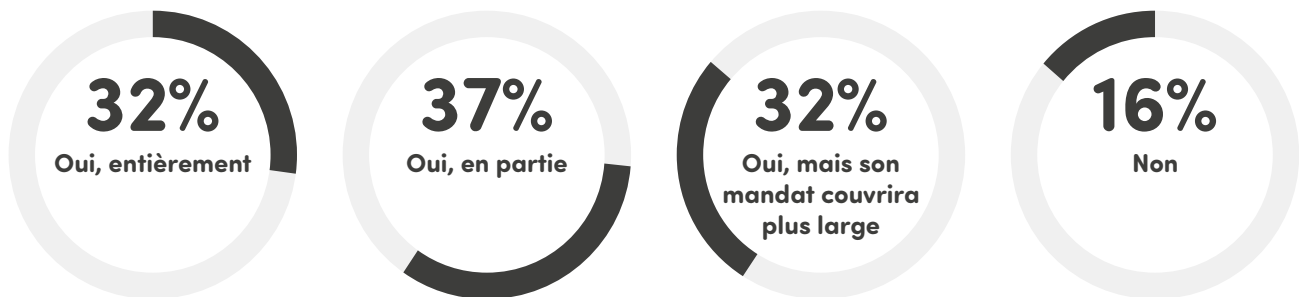
Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020, de grands changements sont prévus pour les instances de concertation en petite enfance de Montréal.

Afin de dresser un portrait précis de l'état des choses à Montréal, d'être en mesure de connaître les besoins réels et à venir, le comité d'action des ICPEM a demandé aux instances de remplir un sondage en ligne.

Sur les 27 ICPEM, 19 ont complété le questionnaire. Parmi les répondants, 100% (19/19) d'entre eux étaient soutenus par Avenir d'enfants et 100% (19/19) recevront le montant de 35 340 \$ du Ministère de la Famille au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

# 1. MAINTIEN ET PERTES DES ACTIONS DES ICPEM À LA FIN D'AVENIR D'ENFANTS (VOLET COORDINATION)

## 1.1 Capacité des concertations petite enfance de maintenir un poste de coordination pour la période de 6 mois (juillet-décembre)



Afin d'assurer un poste de coordination, les ICPEM ont recours à des solutions ou à des bailleurs de fonds complémentaires. En voici les détails :

- ➔ Pour une grande majorité d'entre elles (10 sur 19 répondants), elles comptent sur une partie de l'enveloppe de la mesure 3.1 de la Direction régionale de la santé publique (DRSP).
- ➔ Quelques-unes y ajoutent également une partie de l'enveloppe de la mesure 4.2 de la DRSP.
- ➔ Une seule s'appuie sur le financement de base de sa table de quartier.
- ➔ Une seule s'est fusionnée avec la concertation locale jeunesse et une autre était en discussion pour entamer un tel processus.
- ➔ 4 ICPEM n'auront aucune autre source de financement.
- ➔ 3 n'auront pas de poste de coordination durant cette période.
- ➔ Et une bénéficie d'une enveloppe provenant du BINAM et de Patrimoine Canada pour un projet spécifique.

Le nombre d'heures de travail par semaine des coordinations varie d'une concertation à l'autre : entre 15 heures à 35 heures par semaine et la durée prévue de ces postes est généralement d'une année (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020).

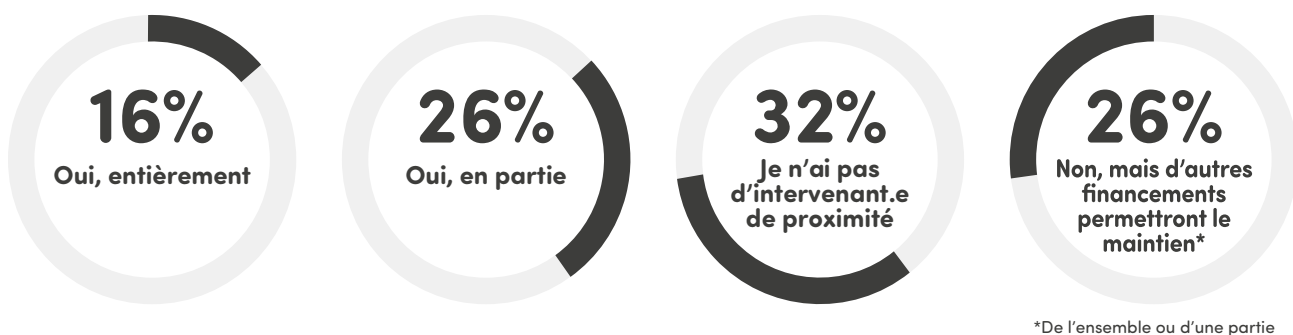
## 1.2 Impacts de la diminution du pouvoir d’agir des coordinations sur les actions collectives, sur les partenaires locaux, les enfants et leur famille

Voici la liste des impacts recensés par les ICPEM :

- ⊖ Disparition de certaines actions.
- ⊖ Moins de soutien aux parents et de mobilisation citoyenne.
- ⊖ Moins de temps pour maintenir et consolider le filet social autour des tout-petits.
- ⊖ Moins de partenariat développer autour d’enjeux spécifiques; par exemple autour du passage à la maternelle.
- ⊖ Perte d’expertise due au départ de ressources humaines.
- ⊖ Diminution de la capacité du milieu à se concerter : diminution des actions collectives; diminution des actions intersectorielles; diminution de la capacité de mobilisation des partenaires de la communauté; perte d’influence au sein de la communauté.
- ⊖ Perte de ressources financières comme levier de projets.
- ⊖ Transfert de la charge de travail à des partenaires locaux (organismes communautaires, table de quartier, organisation communautaire du CIUSSS).

## 2. MAINTIEN ET PERTES DES ACTIONS DES ICPEM À LA FIN D'AVENIR D'ENFANTS (VOLET APPROCHE DE PROXIMITÉ)

### 2.1 Capacité de maintien de l'intervention d'approche de proximité petite enfance



\*De l'ensemble ou d'une partie

Environ le tiers des ICPEM (6/19) n'ont pas de volet dédié à l'intervention d'approche de proximité.

Sept ICPEM (13/19) réussiront à maintenir ses intervenantes dédiées à l'approche de proximité en jumelant l'enveloppe reçue du Ministère de la Famille avec celle d'autres bailleurs de fonds. Parmi ceux-ci, il y a la Ville de Montréal avec la Politique de l'enfant, le Projet Montréal interculturel et la mesure 3.1 de la DRSP. Certaines de ces enveloppes budgétaires sont cependant maintenue jusqu'au 31 décembre 2020 pour le moment.

Une instance de concertation s'appuie désormais sur les ICS (intervenantes communautaires scolaires) qui sont en poste pour accueillir les familles nouvellement arrivées au pays.

Tandis qu'une autre réussira à maintenir ces postes en jumelant de 4 à 7 autres sources de financement différents.

## 2.2 Autres actions concertées ou ressources maintenues au 1<sup>er</sup> juillet 2020

*Veillez prendre note que ces éléments **ne représentent pas** une liste d'actions maintenues dans **chacune** des instances de concertation en petite enfance de Montréal.*

- ➔ La gestion de la concertation.
- ➔ Les représentations et les implications dans le milieu.
- ➔ Des comités de travail sur des enjeux spécifiques (passage vers la maternelle, Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ)).
- ➔ Des activités ou projets spécifiques (motricité, prêt de matériel en plein air, atelier de préparations à l'école, friperie, trousse de lecture, ateliers parents/enfants et parents/bébé, fête de quartier, café famille, projet de parents multiplicateurs).
- ➔ Certains agents de transition (T1) financés par les commissions scolaires.
- ➔ La gestion des réseaux sociaux et des communications.

## 2.3 Actions concertées qui se termineront dû à la diminution de financement.

11/19 des ICPEM ayant répondu au sondage ont indiqué que des actions concertées devront se terminer dû à la perte de financement.

Voici une liste de ces actions :

- ⊖ Des projets spécifiques pour les familles
  - Bienvenue familles (programme certifiant qu'une organisation offre des facilitateurs et un accueil favorable aux tout-petits et leur famille) ou établissement amis des enfants
  - Cuisine communautaire
  - Travail de milieu
  - Agriculture urbaine
  - Cours prénataux pour les demandeurs d'asile
  - Jeux enfants-parents
  - Bambineries animées
  - Café parents
  - Activités de stimulation du langage
  - Événements et fête de quartier (fête famille)
  - Ateliers de cuisines parents enfants
  - Les rendez-vous du plein air
  - Les haltes-lectures
  - Le soutien aux jeunes familles de 14 à 25 ans

- ⊖ Des activités de mobilisation citoyenne
  - Concours s'adressant aux parents (« Que ferais-tu avec 2 000 \$ pour les tout-petits? »)
  - L'accompagnement des parents dans la vie communautaire du quartier
  - Activités d'éducation populaire sur des enjeux locaux
  - Ateliers entre les parents, mobilisation des parents du quartier
  
- ⊖ Des projets et activités autour du passage vers la maternelle
  - Projet d'impact collectif sur la transition scolaire
  - Ateliers de préparation à l'école dans le milieu anglophone
  
- ⊖ Soutien à la communauté
  - Diffusion d'informations
  - Rencontres avec des CPE
  - Certaines implications au sein de la communauté devront être revues (par exemple participer à certains chantiers de travail de la table de quartier)
  
- ⊖ Valorisation des pratiques
  - Actions de valorisation de la paternité
  - Action de valorisation de l'ÉLÉ
  - Actions autour des pratiques interorganisationnelle et intraorganisationnelle en lien avec la transition scolaire, les pratiques inclusives envers les papas et les pratiques gagnantes concernant le plurilinguisme en petite enfance.
  - Démarche évaluative.



## AUTRES ÉLÉMENTS PARTAGÉS PAR LES ICPEM

- ➔ Beaucoup de répondants ont mentionné que des actions avaient été reprises par des partenaires au sein de la communauté (organismes communautaires, table de quartier ou organisation communautaire des CIUSSS). Certaines attendent du financement pour en assurer le maintien.
- ➔ La période de transition soutenue par le 35 340\$ du Ministère de la Famille assure simplement la stabilité d'une ressource humaine à court terme.
- ➔ Il y a de nombreux enjeux entre les tables de concertation sectorielles locales. Certaines ont fusionné avec les tables jeunesse alors que d'autres ont préféré garder leur spécificité.
- ➔ Certaines concertations petite enfance ont profité de cette année de changement pour procéder à un exercice de planification stratégique.
- ➔ La concertation représentait un pilier central où les partenaires liés à la petite enfance se rencontraient. En perdant ce pilier, il y a des risques que les projets concertés tombe à l'eau et que les partenaires diminuent leur collaboration et leur réseautage.

Pour plus d'information, contactez : [icpem2020@gmail.com](mailto:icpem2020@gmail.com)